

LETTRE 1ÈRE. ADRESSÉE AUX MINISTRES

et employés des sociétés de Methodist-Wesleyens à Manchester.

Londres, 6 juillet 1839.

RÉVÉRENDIS MESSIEURS,—Il a paru dans le *Morning Chronicle* un avertissement, intitulé : *Education nationale*, contenant un manifeste sur ce sujet important, adressé par vous à vos représentans au parlement.

Je ne vous conteste nullement le droit que vous pouvez avoir de vous adresser à vos représentans sur un sujet d'aussi grand intérêt ; mais, tout en admettant ce droit, je me sens obligé de contester la manière inconvenante avec laquelle vous avez formulé vos représentations. Il me semble que le contenu de vos remontrances ne démontre pas une grande connaissance du christianisme et encore moins, la pratique de la charité chrétienne.

Pour éviter toute possibilité de faux exposé de vos sentimens, je me servirai de vos propres paroles. Les voici :

“ Très-décidément nous objectons au projet médité pour les fortes raisons de principe de conscience et de notre droit à une pleine liberté religieuse.”

“ Nous protestons contre le droit qu'on croit avoir de nous taxer pour enseigner et maintenir un système de religion que nous croyons, avec la majorité de nos concitoyens, être faux et injurieux.

“ Nous protestons plus spécialement contre le prétendu droit de nous forcer à maintenir des écoles dans lesquelles on se propose de mettre en usage des versions des Stes-Ecritures notoirement corrompues et infidèles, et accompagnées de notes que nous considérons comme contenant des doctrines très-absurdes et très-pernicieuses.

“ Nous pensons que ce serait un empiétement sur nos droits, comme communauté religieuse, nombreuse et influente, puisqu'après avoir payé une portion considérable de l'argent destiné à l'éducation nationale, nos enfans ne pourraient se prévaloir de ses avantages, sans être exposés aux dangers qui naîtraient de l'exhibition de sectes rivales, disputant en faveur de versions opposées de la Bible et aussi sans le péril, tout probable, du doute dans la foi, sinon de l'infidélité absolue dans cette matière.”

J'ai plusieurs objections contre ce manifeste de votre façon. La 1^{re}. est relative à votre prétention à être considérés comme amis du principe d'une pleine liberté religieuse.

C'est un principe excellent ; mais, je le répète, vous n'avez aucune prétention ou droit à ce principe. Au contraire, cette assertion dans vos bouches a si bien le son de l'hypocrisie, que je vous prierais respectueusement de ne plus l'employer ; pour cette raison toute simple, que les Methodist-Wesleyens, dans la personne de leur fondateur et depuis sa mort, se sont montrés, en toutes occasions, les ennemis de la liberté de conscience.